

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22.11.01 Convocation du 15.11.2001

Compte rendu affiché le 26 novembre 2001

Président : M. LAFFLY

Secrétaire élue : Sylvie VEYRIER

Réf. : BJ/LDA

Objet : SUBVENTION

COMPLEMENTAIRE M.J.C.

Nombre de conseillers	
en exercice :	29
présents	23
votants	27

Présents : M. LAFFLY, Mme GUERIN, MM. FAURE, POINT, CHATUT, Mme BOUHEY, MM. AUROY, RODRIGUEZ, Maires-Adjointes,

M. MEYER, Mmes VEYRIER, GLATARD, WYMANN, MARMONIER, M. GONDELAUD, Mme ZUILI, M. GOSSET, Mmes PERRIN, DESVIGNES, MM. CHRETIN, MACHURAT, Mlle MILLET, MM. BELLOT, BOUREZG.

Absents représentés : M. OLLIVIER par M. CHATUT - Mme BROSSARD par Mlle VEYRIER - Mme DURAND par Mme WYMANN - Mme LABASOR par Mlle MILLET.

Absents excusés : Mme BERRA, M. FERNANDES.

~~~~~

Monsieur le Maire-Adjoint délégué aux Finances explique que, compte tenu du réajustement de la subvention prévisionnelle pour le CLSH d'été, et des frais occasionnés par la panne (sur autoroute) du minibus à l'occasion de ce CLSH, il convient d'envisager l'octroi d'une subvention complémentaire maximale de 26 134 francs au bénéfice de la Maison des Jeunes.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Ouï l'exposé de Monsieur le Maire-Adjoint, et après en avoir délibéré,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant la nécessité de procéder aux ajustements liés au fonctionnement du C.L.S.H.,
- Décide d'attribuer à la M.J.C. de Neuville-sur-Saône une subvention complémentaire de 26 134 F,
- Précise que cette somme est disponible à l'article 6574 du budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré à NEUVILLE-sur-SAONE, le 22 novembre 2001

Le MAIRE  
Signé P. LAFFLY

Pour copie conforme,  
Le MAIRE ,

Délibération certifiée exécutoire  
compte-tenu - de la transmission en Préfecture le 6 décembre 2001  
- de la publication le 7 décembre 2001  
Fait à NEUVILLE-sur-SAONE, le 6 décembre 2001